



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE D'ESCRIME

BOÎTE POSTALE 2392 L-1023 LUXEMBOURG
LE COMITÉ CENTRAL

Luxembourg, 16.10.2022

Règlement concernant l'équipement d'escrime

Chers Responsables de Cercle,

Veuillez trouver ci-dessous un tableau récapitulatif des normes techniques applicables aux entraînements et compétitions d'escrime organisés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Ce règlement n'a pas vocation à se substituer aux règles de la FIE, de la CEE/EFC ou de tout autre instance européenne ou mondiale ayant autorité en la matière. Il a pour buts d'uniformiser les usages au niveau national et d'assurer un niveau de sécurité adéquat des tireurs licenciés de la FLE et de leurs adversaires. Le présent document est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions du Règlement Matériel de la FIE.

Les cercles sont responsables de l'application de ce règlement.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Cordialement,
Veronika Goncharova
Directrice technique de la FLE

+352 691 135 947
veronika@escrime-fle.lu
facebook.com/flescrime
instagram.com/fle_escrime

Dès sa publication, ce règlement est applicable pour les entraînements et compétitions organisés sous l'autorité de la FLE. Pour les entraînements et compétitions de clubs, il sera d'application à partir de la saison 2027/28.

Masque et arme en plastique	Autorisés uniquement pour des séances d'initiation
Masque	U13 et plus jeune : 350 N minimum Bavette conductrice facultative (fleuret et sabre) À partir de U15 : normes FIE applicables : 1600 N minimum, double-velcro, bavette conductrice au fleuret, masque ad-hoc au sabre obligatoires ¹
Veste	U13 et plus jeune : 350 N minimum À partir de U15 : 800 N minimum
Pantalon	U13 et plus jeune : 350 N minimum À partir de U15 : 800 N minimum
Sous-veste	U13 et plus jeune : 350 N minimum À partir de U15 : 800 N minimum
Gant	Doit recouvrir la moitié de l'avant-bras armé et ne peut pas avoir de trou, même pour le fil de corps. Gant 800N obligatoire au sabre.
Protège-poitrine dames	Obligatoire à partir de U11 Fleuret : Recouvert de tissu mou ²
Protège-poitrine hommes	Autorisé
Chaussettes longues	Obligatoires
Arme	U9 : Lame 0 U11 et U13 : Lame 0 ou 2 À partir de U15 : Lame 5 FIE U9, U11 et U13 : diamètre maximal de la coquille pour Fleuret 10cm, Épée 12cm

¹ [Art. m.25. 7 f du règlement FIE](#)

² [Art. m.25. 4 c du règlement FIE](#)